



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	40	27

PRESENTS 25
POUVOIRS 2
ABSENTS 13

Vote Pour : 27
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-sept juin à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christophe HERIN, Dominique, HIRISSOU François JONGBLOET, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Oliver DAMEZ à Christophe GOURMANEL, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Robert CINQ, Sébastien CHARRUYER, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Michelle LAVIT, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, François VERGNES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°34_2024DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 08- Demande de subventions pour l'organisation du Forum de l'Habitat au Conseil Département et autres partenaires

Exposé des motifs

A l'occasion du lancement des OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat), la Communauté d'Agglomération organise le 11 et 12 octobre 2024 un Forum de l'Habitat : "Adaptation, transition, rénovation - Habiter durable", au Forum de Graulhet.

Comme en 2023, ce forum propose au grand public des conférences et des stands tenus par des professionnels de la rénovation des logements et des conseillers du guichet unique et de l'OPAH. En 2024, il s'ouvre à la gestion de l'eau, la végétalisation des logements, et l'urbanisme durable. Cette année, il est également prévu un temps supplémentaire à destination des professionnels pour communiquer sur les orientations et actions de l'agglomération en matière d'aménagement et d'habitat.

Le budget prévisionnel de l'organisation de ce Forum s'élève à 8 356 € pour la communication, et est estimé à 1200€ pour les frais généraux (réception, montage stands, forfait fluides, ...), pour un total de 9 556 €.

Déjà financeur de l'édition 2023 du salon de la rénovation dans le cadre de la convention de partenariat Tarn Rénov'Occitanie, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental et tout autre partenaire pour une participation financière.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau concernant la validation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Vu la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Tarn pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique « Guichet unique Tarn Rénov Occitanie », approuvée le 11 mars 2022, et son avenant de prolongation approuvé le 06 mars 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire du 04 juin 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn pour le projet du Forum de l'Habitat 2024,
- **autorise** la sollicitation de tout financement complémentaire auprès d'autres partenaires,
- **autorise** le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

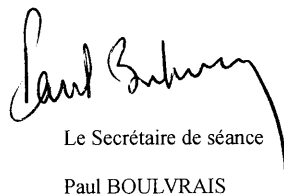
Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **25 JUIN 2024**

- publication - mise en ligne
Le **25 JUIN 2024**

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


La Première Vice-Présidente,
Présidente de séance,
Martine SOUQUET

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>